



## DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 155-2004

10 MAR. 2004

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Michèle Taïna Audette comme sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, chargée du Secrétariat à la Condition féminine

---ooo0ooo---

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Michèle Taïna Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec inc., soit engagée à contrat pour agir comme sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, chargée du Secrétariat à la Condition féminine, pour un mandat de trois ans à compter du 15 mars 2004, aux conditions annexées.

**Le Greffier du Conseil exécutif**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT**

**DE**

**MADAME MICHÈLE TAÏNA AUDETTE**

**COMME**

**SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE**

**AU**

**MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS  
ET DE L'IMMIGRATION,**

**CHARGÉE DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

**1. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Michèle Taina Audette, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, chargée du Secrétariat à la condition féminine, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité de la ministre et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie la ministre.

Madame Audette exerce ses fonctions au Secrétariat à la condition féminine à Québec.

**2. DURÉE**

Le présent engagement commence le 15 mars 2004 pour se terminer le 14 mars 2007, sous réserve des dispositions de l'article 5.

**3. RÉMUNÉRATION**

La rémunération de madame Audette comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

**3.1 Salaire**

À compter de la date de son engagement, madame Audette reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 102 771 \$.

Ce salaire sera révisé selon la politique applicable aux sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et arrêtée par le gouvernement.

### 3.2 Régime de retraite

Madame Audette participe au régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) adopté par le décret numéro 960-2003 du 17 septembre 2003 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées. Madame Audette participe également au régime de prestations supplémentaires adopté par le décret numéro 961-2003 du 17 septembre 2003 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, en tant qu'employée qui n'est pas visée par l'annexe I de ce décret.

## 4. AUTRES DISPOSITIONS

### 4.1 Vacances

À compter de la date de son entrée en fonction, madame Audette a droit à des vacances annuelles payées de vingt jours ouvrables, le nombre de jours étant calculé en proportion du temps qu'elle a été en fonction au cours de l'année financière.

Le report de vacances annuelles en tout ou en partie, lorsqu'il est impossible de les prendre au cours de l'année, doit être autorisé par le secrétaire général associé aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

### 4.2 Statut d'emploi

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

### 4.3 Droits d'auteur

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Madame Audette renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

#### **4.4 Autres conditions de travail**

Le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Audette, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées. Dans le cas où les dispositions du décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

#### **4.5 Allocation de séjour**

Pour la durée du présent mandat ou jusqu'à son déménagement s'il survient durant ce mandat, madame Audette reçoit une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Québec.

### **5. TERMINAISON**

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent:

#### **5.1 Démission**

Madame Audette peut démissionner de son poste de sous-ministre associée au ministère, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

#### **5.2 Suspension**

Le secrétaire général du Conseil exécutif peut, pour cause, suspendre de ses fonctions madame Audette.

### 5.3 Destitution

Madame Audette consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

### 5.4 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois. En ce cas, le gouvernement versera à madame Audette les montants qui lui sont dus pour la période au cours de laquelle elle a travaillé et, le cas échéant, une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à l'article 10 des Politiques relatives à la gestion des titulaires d'un emploi supérieur nommés à la prérogative du gouvernement édictées par le décret numéro 1488-96 du 4 décembre 1996 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

## 6. RENOUVELLEMENT

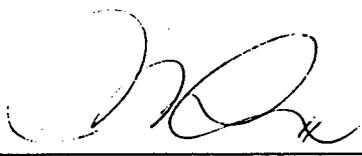
Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame Audette se termine le 14 mars 2007. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de sous-ministre associée au ministère, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

## 7. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de sous-ministre associée au ministère, madame Audette recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités déterminées à l'article 13 des Politiques relatives à la gestion des titulaires d'un emploi supérieur nommés à la prérogative du gouvernement édictées par le décret numéro 1488-96 du 4 décembre 1996 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

8. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

9. **SIGNATURES**



---

Michèle Taïna Audette



---

Gérard Bibeau  
secrétaire général associé

QUESTION 4

**AVIS DE CESSATION D'EMPLOI DE M<sup>ME</sup> PAULINE GINGRAS, ANCIENNE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE  
AU SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

Décret ci-annexé.

	Nom du fichier : RP_Q4_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1



## DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 154-2004

CONCERNANT madame Pauline Gingras

10 MAR. 2004

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE madame Pauline Gingras a été engagée à contrat comme sous-ministre associée au ministère de la Famille et de l'Enfance, chargée du Secrétariat à la Condition féminine, par le décret numéro 1008-2001 du 5 septembre 2001, pour un mandat venant à expiration le 18 novembre 2004;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.1 des conditions d'emploi de madame Pauline Gingras, annexées au décret numéro 1008-2001 du 5 septembre 2001, prévoit que madame Gingras peut démissionner de son poste de sous-ministre associée, chargée du Secrétariat à la Condition féminine, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois;

ATTENDU QUE madame Pauline Gingras a remis sa démission de son poste de sous-ministre associée, chargée du Secrétariat à la Condition féminine, avec prise d'effet le 12 mars 2004 et qu'il y a lieu d'accepter cette démission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en contrepartie de la démission de madame Pauline Gingras de son poste de sous-ministre associée, chargée du Secrétariat à la Condition féminine, avec prise d'effet le 12 mars 2004, ce secrétariat lui verse, selon des modalités à déterminer avec elle et conformément aux cinq derniers alinéas de l'article 13 du décret numéro 1488-96 du 4 décembre 1996, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées et en y faisant les adaptations nécessaires, une allocation de transition de six mois de son salaire annuel;

QUE le premier alinéa de l'article 5.1 des conditions d'emploi de madame Pauline Gingras, annexées au décret numéro 1008-2001 du 5 septembre 2001, ne trouve pas application;

QUE le présent décret prenne effet le 12 mars 2004.

Le Greffier du Conseil exécutif

QUESTION 5

**SUIVI DÉTAILLÉ DONNÉ AUX ENGAGEMENTS CONTENUS DANS LE PLAN QUÉBEC-RÉGIONS EN PRÉCISANT LES SOMMES VERSÉES POUR 2002-2003, 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005**

Ne s'applique pas.

	Nom du fichier : RP_Q5_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 6

**LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2003-2004 ET VENTILATION DES SOMMES LIÉES  
AU RAPPORT DE JEAN BERNIER, *RAPPORT SUR LES BESOINS DE PROTECTION SOCIALE  
DES PERSONNES EN SITUATION DE TRAVAIL NON TRADITIONNEL.*  
PRÉVISIONS DES TRAVAUX ET DES SOMMES QUI S'Y RATTACHERONT POUR 2004-2005**

Le ministère du Travail répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q6_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**QUESTION 7**

**LISTE DES NOMINATIONS DE FEMMES POUR DES POSTES DE CADRE, DE PROFESSIONNELLE,  
DE SOUS-MINISTRE EN TITRE, ADJOINTE ET ASSOCIÉE POUR L'ANNÉE 2002-2003 ET 2003-2004  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE QUÉBÉCOISE.  
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION ET DURÉE DU MANDAT**

Le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère du Conseil exécutif  
répondront à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q7_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 8

**LISTE DES ENTREPRISES PRIVÉES, COMMISSIONS SCOLAIRES, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS,  
MUNICIPALITÉS, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, MINISTÈRES ET ORGANISMES  
GOUVERNEMENTAUX PARTICIPANT À UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI  
POUR 2002-2003 ET POUR 2003-2004. CIBLES VISÉES POUR 2004-2005**

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q8_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**QUESTION 9**

**LISTE DES ORGANISMES AYANT REÇU UNE SUBVENTION ET VENTILATION DES SOMMES ACCORDÉES  
EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LE PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER**

**PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER  
LISTE DES ORGANISMES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS  
2003-2004**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
Centre de femmes de la Mitis	21 000 \$
Centre des femmes du Ô Pays	21 000 \$
Centre des femmes du Témiscouata	20 000 \$
Centre-femmes Catherine-Leblond	18 000 \$
La Maison des femmes de la région de Rimouski	17 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	32 000 \$
Centre de femmes La Source inc.	25 000 \$
Centre-femmes aux Plurielles	30 000 \$
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	37 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région 03	34 000 \$
Y des femmes	15 000 \$
Centre des femmes L'Héritage	20 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	30 000 \$
Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes	22 500 \$
Collectif des femmes immigrantes	22 500 \$
Conseil régional de développement de l'Île de Montréal	20 000 \$
Info-Femmes inc.	15 000 \$
La Marie Debout	20 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	31 000 \$
Y des femmes	12 000 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	30 000 \$
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	25 000 \$
Conseil régional de développement de l'Outaouais (Table femmes et développement régional)	30 000 \$
Centre de femmes du Témiscamingue	14 000 \$
Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	30 000 \$
Club politique féminin Côte-Nord	30 000 \$
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	31 000 \$
Comité de condition féminine Baie-James	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	37 000 \$
Centre-femmes de Lotbinière	20 000 \$
Femmes d'influences	20 000 \$
La Jardilec	27 000 \$
Vision Femmes Beauce-Sartigan	20 000 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	35 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	34 000 \$
Réseau des femmes des Laurentides	37 000 \$
Centre D'Main de femmes de Salaberry-de-Valleyfield	20 000 \$
Conseil régional de développement de la Montérégie	30 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	37 000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 000 000 \$</b>

	Nom du fichier : RP_Q9_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-07
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 2

**QUESTION 9**

**LISTE DES ORGANISMES AYANT REÇU UNE SUBVENTION ET VENTILATION DES SOMMES ACCORDÉES  
EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LE PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER**

PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER  
LISTE DES ORGANISMES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS  
2002-2003

ORGANISME	MONTANT
Centre-femmes Catherine-Leblond	18 000 \$
Centre des femmes du Ô Pays	25 000 \$
Centre des femmes du Témiscouata	20 000 \$
Maison des femmes de la région de Rimouski	17 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	32 000 \$
Femmes et Développement régional-02	4 425 \$
Table de concertation RÉCIF-02	10 000 \$
Centre-femmes aux Plurielles	30 000 \$
Groupe Femmes, Politique et Démocratie, région de Québec	28 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix)	32 000 \$
Partenaires Entr'Elles	3 500 \$
Centre international des femmes	24 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	31 500 \$
Femmes de Mékinac	26 000 \$
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	20 000 \$
Femmes et politique municipale de l'Estrie	17 000 \$
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S)	32 000 \$
Collectif des femmes immigrantes du Québec	27 000 \$
Concertation-Femmes	18 000 \$
Info-Femmes inc	15 000 \$
La Marie Debout, centre d'éducation des femmes	18 000 \$
Centre communautaire des femmes asiatiques	24 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	32 000 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	25 000 \$
Conseil régional de développement de l'Outaouais	32 000 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	32 500 \$
Centre de femmes de Ville-Marie (Comité de condition féminine du Témiscamingue)	12 000 \$
Club politique féminin Côte-Nord	35 000 \$
Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	33 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	34 000 \$
Centre-Femmes de Bellechasse	17 575 \$
Centre-Femmes de Lotbinière	18 000 \$
Centre-Femmes La Jardilec inc.	28 000 \$
Centre de référence pour les femmes de la région de l'Amiante	10 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	15 000 \$
Vision Femmes Beauce-Sartigan	20 000 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	33 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	31 500 \$
Réseau des femmes des Laurentides	33 000 \$
Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM)	33 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	33 000 \$
La Maison des femmes de Drummondville	20 000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 000 000 \$</b>

	Nom du fichier : RP_Q9_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-07
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 2 sur 2

## QUESTION 10

### TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT DES POSTES DÉCISIONNELS DANS LES INSTANCES RECONNUES, Y COMPRIS LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AUX CONSEILS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT (AVANT LEUR ABOLITION), AUX CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS, DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

Voir tableaux en annexe.

Tableau 1 : Participation des femmes aux instances de pouvoir, Québec, 1990-2002

Tableau 2 : Participation des femmes aux principales instances locales et régionales, Québec, 1990-2002

Tableau 3 : Répartition des femmes et des hommes au sein des conférences administratives régionales, Québec, 2002

**Note :** Ces statistiques sont les plus récentes disponibles.

	Nom du fichier : RP_Q10_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 10

<b>TABLEAU 1</b>			
<b>Participation des femmes aux instances de pouvoir, Québec, 1990-2002</b>			
<b>Instances politiques</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Députées <sup>1</sup>	18,4 % 23/125	23,2 % 29/125	28,0 % 35/125
Ministres <sup>2</sup>	20,7 % 6/29	33,3 % 9/27	27,0 % 10/37
Mairesse <sup>3</sup>	6,9 % 97/1406	10,4 % 133/1277	10,7 % 119/1115 (2001)
Conseillères municipales <sup>3</sup>	18,4 % 1622/8815	23,1 % 1845/7981	23,8 % 1680/7053 (2001)
Préfètes de municipalités régionales de comtés <sup>4</sup>	3,2 % 3/95	9,4 % 9/96	6,9 % 6/87
Présidentes de communautés urbaines <sup>4</sup>	-	33,3 % 1/3	-
<b>Instances judiciaires<sup>5</sup></b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Cour d'appel	15,8 % 3/19	25,0 % 5/20	25,0 % 5/20
Cour supérieure	7,7 % 11/143	24,5 % 35/143	25,2 % 36/143
Cour du Québec	7,4 % 21/285	19,6 % 53/270	24,8 % 67/270
Cours municipales	2,0 % 2/100	7,4 % 7/95	6,5 % 6/92
<b>Instances administratives (administration publique du Québec)</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Haute direction de la fonction publique <sup>6 et 7</sup>	13,4 % 35/262	36,2 % 232/640	37,5 % 247/658
Femmes cadres supérieures <sup>7</sup>	9,9 % 239/2408	20,6 % 374/1814	25,1 % 500/1990
Femmes cadres intermédiaires <sup>7</sup>	14,5 % 373/2581	24,4 % 369/1510	28,4 % 429/1513

<sup>1</sup> Source : site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

<sup>2</sup> Source : *Guide parlementaire québécois*, Assemblée nationale, édition 1999, p. 13-53 à 13-55. Les données de 1990 sont issues de la proportion du nombre de femmes ministres (6) par rapport au nombre d'hommes ministres (29) lors de la constitution du cabinet Bourassa le 11 octobre 1989. Pour 2002, sur 37 postes de ministres, 10 sont occupés par des femmes en juin 2002, les postes de secrétaire d'État sont du nombre.

<sup>3</sup> Source : pour les mairesses et conseillères municipales : année 1990 : Gouvernement du Québec, *Mairesse et maires, conseillères et conseillers*, Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2001, p. 6; années 2000 et 2001 : ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction des bureaux régionaux, 11 mars 2002.

<sup>4</sup> Source : *Répertoire des municipalités du Québec 1990*, ministère des Affaires municipales, Les publications du Québec; *Répertoire des municipalités du Québec 2000*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Les publications du Québec; Source : *Mairesse et maires Conseillères et conseillers – Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2002*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

<sup>5</sup> Source : ministère de la Justice pour le Secrétariat à la condition féminine, 26 février 2002.

<sup>6</sup> Source : Secrétariat aux emplois supérieurs pour le Secrétariat à la condition féminine, 22 décembre 2002 – Comprend les postes comblés à la discrétion du gouvernement (sous-ministre, sous-ministre adjointe, présidente, vice-présidente et membre des organismes gouvernementaux) année 2002.

<sup>7</sup> Source : Gouvernement du Québec, *Portrait statistique de l'effectif de la fonction publique*, Québec, Office des ressources humaines du Québec, 1990; *Effectif de la fonction publique*, Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, 2000; et SAGIP, Conseil du trésor, 2002.

	Nom du fichier : RP_Q10_SCF.Tableau 1
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 10

<b>TABLEAU 2</b>			
<b>Participation des femmes aux principales instances locales et régionales, Québec, 1990-2002</b>			
<b>Secteur économique</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Membres, conseils d'administration des centres locaux de développement <sup>1</sup>	24,9 % (1999)	26,7 %	28,1 %
Présidentes, centres locaux de développement <sup>2</sup>	11,0 % (1998)	14,0 %	19,0 %
Membres, conseils d'administration des conseils régionaux de développement <sup>3</sup>	14,0 % (1992)	26,9 %	30,2 %
Présidentes, conseils régionaux de développement <sup>4</sup>	6,0 % (1994)	12,0 %	18,0 %
Membres, conseils régionaux des partenaires du marché du travail <sup>5</sup>	43,6 % (1998)	42,0 %	42,0 % <sup>6</sup>
<b>Secteur de l'éducation</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Commissaires d'écoles <sup>7</sup>	43,1 %	51,05% (1998)	48,0 % (2003)
Présidentes dans les commissions scolaires <sup>7</sup>	29,1 %	45,9 % (1998)	46,0 % (2003)
<b>Secteur de la santé</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Membres, conseils d'administration des régies régionales de la santé <sup>8</sup>	34,5 % (1992)	36,9 % (1998)	47,7%
Membres, conseils d'administration des conseils d'établissement <sup>9</sup>	42,5 % (1992)	41,1 % (1997)	43,0 % (2003)

<sup>1</sup> Les données s'appliquent à partir de 1998 - ministère des Régions, 2000 et 2002 pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002, validées en février 2003 auprès du ministère du Développement économique et régional.

<sup>2</sup> Sources : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1998; données de 2000 et 2002, ministère des Régions pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

<sup>3</sup> Sources : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1992; ministère des Régions; données de 2000 et 2002, validées en février 2003 auprès du ministère du Développement économique et régional.

<sup>4</sup> Source : Ministère des Régions pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

<sup>5</sup> Source : Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, SQDM : données de 1998; Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail, avril 2000 : données de 2000.

<sup>6</sup> Source : Guillaume Vaillancourt, Commission des partenaires du marché du travail, mai 2003.

<sup>7</sup> Source : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1990; Fédération des commissions scolaires du Québec : données de 2000 et 2002, validées en février 2003 auprès de la Fédération des commissions scolaires pour les données de 1998 et de 2003 (en 2003, le pourcentage des femmes présidentes a été calculé en tenant compte du nombre de commissions scolaires francophones, 28 femmes sur 61 commissions scolaires francophones).

<sup>8</sup> Source : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1992; ministère de la Santé et des Services sociaux : données de 1998 et 2002.

<sup>9</sup> Source : Données de 1992 : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 ; Données de 1997 et de 2003 compilation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le SCF, 29 avril 2003.

	Nom du fichier : RP_Q10_SCF.Tableau 2
	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 10

**TABLEAU 3**

**Répartition des femmes et des hommes au sein des conférences  
administratives régionales, Québec, 2002**

Régions administratives	Présidence			Membres			Total (n)
	H	F	% F	H	F	% F	
Bas-Saint-Laurent	1	0	0,0	31	10	24,4	42
Saguenay- Lac-Saint-Jean	1	0	0,0	31	12	27,9	44
Capitale Nationale	1	0	0,0	24	5	17,2	30
Mauricie	1	0	0,0	26	13	33,3	40
Estrie	1	0	0,0	24	16	40,0	41
Montréal	1	0	0,0	19	8	29,6	28
Outaouais	1	0	0,0	30	6	16,7	37
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0,0	34	12	26,1	47
Côte-Nord	1	0	0,0	27	10	24,4	38
Nord-du-Québec	1	0	0,0	27	7	20,6	35
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	1	0	0,0	34	11	24,4	46
Chaudière-Appalaches	1	0	0,0	23	8	25,8	32
Laval	1	0	0,0	23	11	32,4	35
Lanaudière	1	0	0,0	27	12	30,8	40
Laurentides	1	0	0,0	22	11	33,3	34
Montérégie	1	0	0,0	15	7	33,3	22
Centre-du-Québec	1	0	0,0	25	12	32,4	38
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>442</b>	<b>171</b>	<b>27,1</b>	<b>630</b>

Source : Ministère des Régions du Québec pour le Secrétariat à la condition féminine, données du 1<sup>er</sup> août 2002, données mises à jour pour la CAR de la Montérégie le 28 avril 2003.

	Nom du fichier : RP_Q10_SCF.Tableau 3
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

## QUESTION 11

### **BILAN DÉTAILLÉ DES MESURES AU TERME DES DIX ANS DE *LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE, UN AVENIR À PARTAGER*. BILAN DES MESURES ET DES SOMMES QUI Y ONT ÉTÉ CONSACRÉES AVEC UNE VENTILATION COMPLÈTE POUR 2002-2003 ET 2003-2004**

La Politique contient les orientations.

Les programmes d'action triennaux regroupent les mesures de mise en œuvre.

Documentation disponible actuellement :

- *Rapports synthèses des programmes d'action 1993-1996 et 1997-2000.*
- *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003* (concernant l'évolution des conditions de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec au cours des dix dernières années).

À paraître en juin 2004 :

- *Rapport synthèse du programme d'action 2000-2003.*

Les mesures projetées sont réalisées à même le budget régulier des M/O et par les ressources humaines disponibles.

Il n'y a pas de ventilation particulière des sommes consacrées aux mesures prises au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement.

	Nom du fichier : RP_Q11_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

## QUESTION 12

### COPIE DES MANDATS ET DÉTAILS DES TRAVAUX ENGAGÉS ET À VENIR CONCERNANT L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE

Mandat à deux volets confié par la ministre au Conseil du statut de la femme :

- Définir un concept d'égalité.
- Produire un avis sur les orientations et les priorités menant à une politique gouvernementale.

Extraits du discours de la ministre du 26 février dernier (p. 10).

Annexes : Communiqué du 26 février 2004  
Allocution de la ministre le 26 février 2004

	Nom du fichier : RP_Q12_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**La ministre Michelle Courchesne rend public le document**  
***L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003***

Québec, 26 février 2004 - La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, madame Michelle Courchesne, a rendu public aujourd'hui le document *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003* à l'occasion du dévoilement de sa stratégie d'action pour la poursuite de l'atteinte de l'égalité. La publication de ce document fait suite aux consultations menées par le Secrétariat à la condition féminine à l'hiver 2003 sur les enjeux pour l'avenir des Québécoises.

« Les orientations adoptées par le gouvernement libéral en 1993 et inscrites dans la première politique en matière de condition féminine sont toujours d'actualité. Cependant, il faut plus d'une décennie pour transformer en profondeur les rapports sociaux entre les sexes issus de siècles de rôles rigides et stéréotypés. Dans une société moderne respectueuse des droits fondamentaux comme la nôtre, chacune et chacun doit s'employer à faire progresser, dans la mesure de ses moyens, ce principe d'égalité », a déclaré la ministre Courchesne.

Le document *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003* résume les observations et les préoccupations exprimées sur les principaux enjeux susceptibles d'entraver ou de faciliter la progression de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois. À la demande des personnes et des groupes consultés, il a été enrichi d'indicateurs et de données statistiques qui témoignent de l'évolution de la situation socioéconomique des femmes et des hommes au Québec au cours des dix dernières années.

***Faits saillants***

Les enjeux sont de taille. Ils se posent d'abord en matière d'autonomie économique et de redistribution de la richesse; les succès des femmes dans les études supérieures ne se sont pas traduits par des résultats équivalents sur le marché du travail et la maternité demeure trop souvent encore un facteur d'appauvrissement. Un meilleur partage des responsabilités envers les enfants et les autres personnes dépendantes devient ainsi essentiel pour l'établissement de conditions de vie et de travail plus égalitaires, partage non seulement entre les personnes, mais aussi entre les institutions, les entreprises et le gouvernement de sorte que les mesures de conciliation puissent se multiplier et être également dirigées vers les parents et les personnes aidantes.

...2

Une répartition plus équitable des responsabilités domestiques et familiales favoriserait un meilleur état de santé et de bien-être. Bien des Québécoises estiment que la double ou même triple tâche, travail-enfants-aide aux proches en perte d'autonomie les conduit à l'épuisement, voire à la détresse psychologique.

Signalons un autre enjeu d'importance : le respect de l'intégrité physique et psychologique que compromettent toutes les manifestations de violence. Ces actes criminels de domination d'une personne envers une autre ou d'un groupe envers un autre constituent un profond déni non seulement des valeurs d'égalité, mais aussi de la dignité humaine.

Enfin, une égale participation des femmes et des hommes à la vie publique et à la vie démocratique conjuguée à un égal partage des postes de commande témoignerait de façon claire du respect du principe de l'égalité. À cet égard, il est capital que les femmes prennent leur place dans les instances de pouvoir chargées du développement des régions puisque c'est le terrain où s'actualisent les politiques et les orientations économiques, sociales, culturelles et environnementales du gouvernement.

Ces enjeux ne sont pas nouveaux mais le contexte dans lequel ils s'inscrivent diffère considérablement de celui qui prévalait il y a dix ans. Certains phénomènes se sont amplifiés : la mondialisation, l'évolution démographique caractérisée par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité, ainsi que le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces transformations à l'échelle mondiale ont aussi leur effet dans la vie quotidienne et doivent être prises en compte dans la recherche de solutions bien adaptées aux problèmes actuels du Québec.

« Si nous voulons parvenir à l'égalité, il faut que chaque membre de la société, individuellement et collectivement, se reconnaisse une responsabilité à cet égard et s'engage dans l'action. Les Québécoises et les Québécois doivent tisser de nouvelles alliances et travailler de concert pour que chaque personne soit en mesure de développer son plein potentiel. Ce sera un véritable enrichissement pour toute la collectivité », a conclu la ministre Courchesne.

**Source :**  
Daniel Desharnais, attaché de presse  
Cabinet de la ministre des Relations avec les  
citoyens et de l'Immigration  
(514) 873-9940

**Renseignements :**  
Marie-Josée Duhamel  
Direction des affaires publiques et des communications  
Ministère des Relations avec les citoyens et de  
l'Immigration  
(514) 864-3664

**Notes pour allocution – Madame Michelle Courchesne**  
**Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration**

## **L'égalité**

**Un objectif à poursuivre, des stratégies à renouveler**

**Québec, le 26 février 2004**

**La version prononcée fait foi**

Mesdames, Messieurs,

Si j'ai décidé de vous rencontrer aujourd'hui, c'est parce que je veux vous faire connaître mes intentions quant aux suites que j'entends donner dans le dossier qui concerne les femmes. Je souhaite que les prochaines étapes de cet exercice se fassent dans la transparence la plus grande possible et avec toute l'ouverture nécessaire à un véritable débat de société. Car c'est à cela que je convie toutes les Québécoises et tous les Québécois.

J'ai rencontré beaucoup de groupes de femmes. J'ai également beaucoup réfléchi et cela m'a amenée à prendre la décision de faire un débat de fond, un débat d'enjeux, un débat d'idées avant de faire un débat de structures. Voilà pourquoi j'annonce d'emblée que je maintiens tel quel le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, le temps de mener une réflexion plus approfondie.

En créant le Conseil du statut de la femme, le Québec prenait les devants sur la scène internationale en se dotant d'un organisme et de moyens pour s'attaquer aux inégalités entre les femmes et les hommes.

On se rappellera aussi qu'en 1979 fut créé le Secrétariat à la condition féminine chargé de coordonner les actions en matière de condition féminine dans l'appareil gouvernemental.

Depuis 30 ans, le Québec s'est donné les institutions, les lois et les programmes permettant aux femmes d'atteindre l'égalité de droit. Ces actions du gouvernement québécois ont souvent servi de modèles pour les autres provinces et pour de nombreux pays.

Aujourd'hui, il faut continuer à situer le Québec à l'avant-garde et à dégager une vision qui nous portera plus loin. Je souhaite, pour

ma part, contribuer à faire avancer la société québécoise et la situation des femmes vers une égalité de fait en ce début de 21<sup>e</sup> siècle.

Mais soyons d'abord clairs sur une constatation évidente. Même si l'égalité de droit entre les femmes et les hommes est chose faite, et malgré des succès indéniables dont peut se vanter la société québécoise, les femmes vivent encore des situations d'inégalité, elles aussi indéniables. Voici quelques enjeux de taille pour les femmes :

- Les succès des femmes dans les études supérieures ne se sont pas traduits par des résultats équivalents sur le marché du travail et la maternité est encore aujourd'hui un facteur d'appauvrissement;
- L'inégale répartition des responsabilités domestiques et familiales entraîne pour elles des conditions de vie et de travail

plus difficiles qui nuisent même à leur état de santé et de bien-être;

- Les diverses manifestations de violence compromettent encore leur intégrité physique et psychologique;
- Les postes de pouvoir, sur les plans économique et politique, et ce, à tous les paliers – national, municipal et régional – sont encore loin de refléter une participation équitable des femmes.

Il reste donc des progrès à réaliser pour parvenir à une véritable égalité entre les sexes. L'égalité de droit n'a pas tout réglé.

Comment actualiser nos actions pour obtenir l'égalité de fait que nous recherchons? Quelles sont les stratégies les plus porteuses qui pourront agir efficacement sur les résistances, sur les inégalités dues à la maternité, sur le retard important des femmes dans la

sphère publique, en particulier dans les champs du pouvoir économique et politique?

À la suite de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995, plusieurs pays et organisations, dont la Suède, le Canada, le Conseil de l'Europe et l'ONU, ont adopté une démarche dite d'égalité. Le Québec, présent à cette conférence, s'est engagé à ce moment-là à revoir ses mécanismes institutionnels de condition féminine.

En outre, depuis dix ans, plusieurs pays ont amorcé des réflexions sur ce que pourrait être le rôle des hommes et des garçons dans la promotion et l'avancement de l'égalité entre les sexes. Ce sera même l'un des deux sujets de réflexion de la Commission de la condition de la femme de l'ONU en 2004.

Soulever la question des hommes dans une perspective d'égalité peut faire sourciller, d'autant plus qu'au Québec et ailleurs dans le

monde, des groupes d'hommes accusent les féministes de plusieurs des maux sociaux et réclament l'attention des pouvoirs publics et des médias. Il faut rester vigilantes face à des discours qui pourraient masquer une volonté de maintenir des inégalités ou des pouvoirs et privilèges associés à une autre époque.

Mais au-delà de cette nécessaire vigilance, des questions réelles se posent. Par exemple, comment faire diminuer la violence faite aux femmes sans changer les mentalités des hommes qui se croient encore justifiés d'agir ainsi envers leur conjointe? Comment inciter des directions d'entreprises et d'organisations de toutes sortes, souvent menées par des hommes, d'instaurer des pratiques d'emploi équitables, des mesures de lutte contre la discrimination, des processus décisionnels incluant les femmes?

Dès mon entrée en fonction, - et j'en avais saisi rapidement le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine -, j'ai souhaité ouvrir un débat en tenant compte des

nouvelles réalités des femmes d'aujourd'hui. J'ai voulu que l'on requestionne, que l'on discute, que l'on brasse des idées. J'ai écouté de nombreux points de vue sur la question des femmes dans le contexte d'aujourd'hui encore marqué d'un déséquilibre entre les deux sexes, mais aussi transformé par trente années d'avancées remarquables pour les femmes sur les plans académique, professionnel et personnel.

J'ai demandé à être renseignée sur divers modèles d'approches que d'autres gouvernements privilégient pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce regard critique me semblait sain et nécessaire. Car ce n'est pas parce que le Québec est à l'avant-garde sur la scène nationale ou même internationale qu'il doit se dispenser de réévaluer ses moyens, ses institutions, ses stratégies.

Il a même le devoir de s'assurer que son action demeure la plus efficace possible en vue de poursuivre l'objectif sur lequel nous

nous entendons tous, l'atteinte de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Il va sans dire que je voulais aussi reconnaître le travail effectué depuis de nombreuses années au Québec par le mouvement des femmes, un mouvement dont nous pouvons être fières et qui se caractérise par un dynamisme, une polyvalence, une contribution essentielle à la société.

J'ai donc entrepris de nombreuses rencontres et consultations et j'ai fait part très ouvertement aux groupes de femmes de mes interrogations quant aux nouvelles voies à emprunter.

On ne démarre pas un débat sans faire de vagues. La perspective du changement a fait couler beaucoup d'encre et soulevé plusieurs réactions. Le débat est lancé. Maintenant, j'invite toutes les générations et toutes les personnes, intéressées par les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes dans notre société, à

travailler à définir avec nous cette notion d'égalité à la québécoise qui devrait guider nos actions pour les années à venir.

Voilà pourquoi j'ai confié au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets :

- Celui de définir un concept d'égalité que je veux large et qui pourrait être applicable dans le contexte québécois;
- Celui de produire un avis sur les orientations et les priorités menant à une politique gouvernementale pour les femmes, et ce, en tenant compte des consultations publiques menées par le Secrétariat à la condition féminine en mars 2003 et dont les résultats sont publiés dans le document *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003*. Dans ces orientations, je voudrais qu'on recherche une participation plus engagée et des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société.

À partir de cette proposition, j'annonce que je tiendrai, à l'automne 2004, une commission parlementaire que je souhaite la plus vaste possible afin que toutes et tous puissent contribuer de leurs idées et de leurs réflexions. À la suite de ce brassage d'idées, sera élaborée une politique gouvernementale que je veux offrir aux Québécoises au printemps 2005.

Pour accompagner les membres du Conseil dans cette réflexion, j'ai demandé à mesdames **Monique Simard**, vice-présidente et productrice des Productions Virage, **Christine Fréchette**, présidente et directrice générale du forum sur l'intégration nord-américaine et membre du Conseil du statut de la femme, **Annie Morin**, conseillère en développement et concertation en condition féminine au Conseil régional de développement de la Montérégie, **Rachida Azdouz**, responsable du certificat en relations interculturelles à l'Université de Montréal, et **Thérèse Larochelle**, coordonnatrice du Réseau des groupes de femmes de Chaudières-

Appalaches de partager leur expertise et de prendre part à cette réflexion.

Il importe aussi que l'expérience et les travaux du Secrétariat et du réseau des répondantes ministérielles soient mis à contribution et j'ai demandé au Secrétariat à la condition féminine de collaborer avec le Conseil du statut de la Femme, notamment en coordonnant les consultations avec l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux et en fournissant l'information et le soutien nécessaires à la réalisation des travaux.

Au terme de cet exercice, le gouvernement prendra des décisions sur l'organisation administrative la plus appropriée pour assurer la poursuite de l'égalité.

Je convie donc tout le personnel du Conseil et du Secrétariat à mettre leur expertise et leur analyse au service de ce chantier de réflexion qui s'amorce. Je convie aussi le mouvement des femmes

du Québec et toutes les personnes intéressées par cette question à contribuer par leurs opinions, leurs réflexions et leur engagement, à cette tâche qui bénéficiera à toute la société québécoise.

L'égalité est aussi une valeur démocratique essentielle de notre société, exigeant que l'on trouve les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour que les femmes autant que les hommes puissent participer pleinement au développement social, culturel, économique et politique de la société québécoise.

## QUESTION 13

### COPIE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) ET DÉTAILS DES TRAVAUX ENGAGÉS ET PRÉVUS EN LIEN AVEC CETTE APPROCHE

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (AIE) est l'expression utilisée en Europe. Depuis 2003, elle remplace celle d'analyse différenciée selon les sexes (ADS), utilisée jusque là au gouvernement du Québec. Ainsi les éléments de réponse à la question 13 sont les mêmes qu'à la question 14.

#### Documents annexés :

Secrétariat à la condition féminine, *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, 1997.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor, Secrétariat à la condition féminine, *Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales*, Rapport de la première étape, Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Gouvernement du Québec, août 1999.

Secrétariat à la condition féminine, *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*, Québec, 2000.

Secrétariat à la condition féminine, *Plan stratégique 2001-2004*, Québec, 2001.

Société d'habitation du Québec et ministère des Relations internationales, *L'habitat au Québec*, 1996.

Ministère du Conseil exécutif, *Le développement social au Québec : Bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement social*, Québec, mai 2000.

MASSÉ, Hélène, avec la collaboration de Michèle LABERGE et Ginette MASSÉ, « L'analyse différenciée au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité » dans *Management International*, Numéro thématique « L'approche différenciée selon les sexes : comparaison internationale », Vol. 7, N° 1, automne 2002, p. 79-88.

Ministère de la Culture et des Communications, « Les pratiques de lecture des Québécoises et des Québécois, de 1989 à 1999 », *Survol*, N° 11, février 2004.

#### Travaux engagés :

Depuis 1997, la période d'expérimentation a permis la réalisation de neuf projets pilotes dans sept ministères : ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère des Finances, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Transports. (Voir la question 25)

Des rencontres avec les équipes responsables des projets dans les ministères ont permis de partager les précieuses expériences en cours, de discuter des stratégies à mettre de l'avant et d'échanger sur l'instrumentation requise pour assurer le succès de cette approche au gouvernement du Québec.

Les données ventilées selon le sexe constituent un des matériaux de base indispensables à l'ADS. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un partenaire de l'expérimentation au gouvernement du Québec depuis le tout début, a inscrit l'ADS dans la *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec* (BDSO) qu'il coordonne. Un travail de sensibilisation auprès des autorités ministérielles a d'ailleurs été mené par le comité directeur pour que la BDSO soit constamment alimentée en données ventilées selon le sexe par les ministères et organismes.

	Nom du fichier : RP_Q13_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 2

## QUESTION 13

### COPIE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) ET DÉTAILS DES TRAVAUX ENGAGÉS ET PRÉVUS EN LIEN AVEC CETTE APPROCHE

La phase expérimentale de l'ADS au gouvernement du Québec a eu des répercussions qui débordent largement le cadre des projets menés et dépassent toutes prévisions. Entre 1997 et 2003, un survol montre que la volonté d'intégrer cette approche dans différents domaines de responsabilité tant gouvernementaux, para-gouvernementaux, municipaux que dans la société civile, est de plus en plus marquée et se manifeste concrètement dans des décisions et des réalisations.

Ainsi, l'ADS a été inscrite dans plusieurs interventions gouvernementales. Par exemple : la Politique québécoise de la science et de l'innovation (2001); la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002); la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002); la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus (2003).

L'expérimentation de l'ADS au gouvernement du Québec a également produit des effets d'entraînement à l'extérieur des services publics. En effet, plusieurs initiatives ont été prises par des institutions universitaires et de recherche, des organismes régionaux et municipaux ainsi que des organisations du secteur communautaire.

Des membres du comité interministériel ont participé à des congrès, colloques et séminaires dans le but de présenter l'ADS, ou l'AIE, au gouvernement du Québec et d'échanger avec des personnes de divers milieux engagés dans une réflexion sur l'approche ou dans son application : gouvernements provinciaux, gouvernement fédéral, instance locales et régionales, milieu de la recherche, milieu associatif, syndical, etc.

#### **Travaux prévus :**

Un rapport sur l'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes menée au gouvernement du Québec de 1997 à 2003, avec la participation des ministères et organismes participants, est en préparation.

L'expérimentation de l'ADS au gouvernement du Québec permet de tirer des enseignements précieux pour toute organisation qui tient à assurer le succès d'une implantation progressive de cette approche de gestion dans ses processus décisionnels. En effet, plusieurs conditions de réussite se dégagent de toute la démarche menée, conditions largement partagées par différents gouvernements et organisations internationales actuellement engagés dans la mise en place d'une telle approche dans leurs pratiques de gestion.

Le rapport devrait contribuer à alimenter la réflexion actuelle sur le concept de l'égalité et sur l'avis sur les orientations gouvernementales, dont le mandat a été confié par la ministre au Conseil du statut de la femme. C'est à la suite de la Commission parlementaire, qui se tiendra à l'automne 2004, que le gouvernement prendra les décisions qu'il jugera appropriées pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société québécoise.

**Voir question 14.**

	Nom du fichier : RP_Q13_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 2 sur 2

## QUESTION 14

### COPIE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ (AIE) ET DÉTAILS DES TRAVAUX ENGAGÉS ET PRÉVUS EN LIEN AVEC CETTE APPROCHE

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (AIE) est l'expression utilisée en Europe; depuis 2003, elle remplace celle d'analyse différenciée selon les sexes (ADS), utilisée jusque là au gouvernement du Québec.

**Voir question 13.**

	Nom du fichier : RP_Q14_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 15

**BILAN DÉTAILLÉ ET VENTILATION ANNUELLE DES MESURES ET SOMMES ACCORDÉES DEPUIS 2000  
EN LIEN AVEC LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES. VENTILATION SPÉCIFIQUE À 2003-2004 ET  
VENTILATION POUR 2004-2005, SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DES CRÉDITS**

Le gouvernement a fait connaître, le 12 octobre 2000, une série de mesures qu'il a adoptées pour intensifier la lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion et contre la violence faite aux femmes.

Ces mesures s'ajoutent à celles comprises au *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*, rendu public par le gouvernement le 24 août 2000.

L'ensemble des mesures ainsi mises en œuvre pour la période 2000-2003 feront l'objet d'un rapport synthèse à venir en juin 2004.

	Nom du fichier : RP_Q15_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 16

LISTE ET COPIE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE  
EN 2003-2004

- *Les femmes et les lois du Québec depuis 1970*
- *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003*
- *Guide d'information et formulaire du programme À égalité pour décider 2004-2005*

	Nom du fichier : RP_Q16_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**QUESTION 17**

**SOMMES ACCORDÉES EN 2002-2003, 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005 DES SOMMES  
ACCORDÉES POUR LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ŒUVRANT AUPRÈS DES  
CONJOINTS VIOLENTS ET DES HOMMES VICTIMES DE VIOLENCE**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q17_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-07
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**QUESTION 18**

**VENTILATION DÉTAILLÉE DES SOMMES ACCORDÉES EN 2003-2004 POUR DES MESURES SERVANT À SOUTENIR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE  
MESURES ENGAGÉES OU À PRÉVOIR ET VENTILATION DES SOMMES PRÉVUES POUR 2004-2005**

Le ministère de la Justice répondra à cette question au nom du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

	Nom du fichier : RP_Q18_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-07
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 19

COPIE DES DOCUMENTS RELATIFS À LA VIOLENCE CONJUGALE PRODUITS EN 2003-2004

L'Institut national de santé publique du Québec a produit le document *Le cas du protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale de la région du Bas-Saint-Laurent*, septembre 2003, auquel le Secrétariat a participé. L'Institut national de santé publique du Québec est responsable de ce document.

	Nom du fichier : RP_Q19_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-16
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 20

COPIE DU DOCUMENT *LES FEMMES ET LES LOIS DU QUÉBEC DEPUIS 1970*

Ce document sera disponible pour les membres de la Commission.

	Nom du fichier : RP_Q20_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-16
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 21

**LISTE DES MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE  
ET VENTILATION INTERRÉGIONALE, RÉGIONALE ET LOCALE DU BUDGET GLOBAL ET ALLOUÉ PAR  
ÉTABLISSEMENT POUR LES ANNÉES 2002-2003 ET 2003-2004  
RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES POUR 2004-2005  
LISTE ET LOCALISATION DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS EN 2003-2004**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q21_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 22

**VENTILATION GLOBALE, INTERRÉGIONALE ET RÉGIONALE DU FINANCEMENT DES CENTRES D'AIDE,  
DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS)  
POUR LES ANNÉES 2002-2003, 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.  
LISTE ET LOCALISATION DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q22_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 23

**VENTILATION GLOBALE, INTERRÉGIONALE ET RÉGIONALE DES CENTRES DE FEMMES  
POUR LES ANNÉES 2002-2003, 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.  
LISTE ET LOCALISATION DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux répondra à cette question.

	Nom du fichier : RP_Q23_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 24

**ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE :  
BILAN DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2002-2003, 2003-2004.**

**INDIQUER LES SOMMES RATTACHÉES À L'APPLICATION DE CES ORIENTATIONS, LE BILAN DES MESURES MISES EN PLACE DE MÊME QUE LES PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR 2004-2005 RÉSERVÉES À CETTE FIN. TRAVAUX ENGAGÉS OU À PRÉVOIR EN 2004-2005 EN AVEC CETTE POLITIQUE**

Le Secrétariat à la condition féminine est membre du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Ce comité est sous la responsabilité du ministère de la Justice qui rendra compte des travaux réalisés.

En ce qui a trait aux sommes rattachées et aux prévisions financières, le Secrétariat à la condition féminine n'a aucun budget dédié en matière d'agression sexuelle.

	Nom du fichier : RP_Q24_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 25

**BILAN DÉTAILLÉ DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX POUR LESQUELS  
L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) S'EST APPLIQUÉE**

Lorsqu'il sera rendu disponible, le rapport gouvernemental sur l'expérimentation de l'ADS de 1997 à 2003 présentera de façon plus détaillée chaque projet d'ADS mené dans les ministères participants. Les projets d'ADS, toujours en cours, feront l'objet de rapports distincts dans certains ministères.

**Voici la liste des projets d'ADS menés dans les ministères :**

**MSSS :**

Élaboration des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*.

Depuis 2000, mise en oeuvre des *Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*.

**MFQ :**

Élaboration d'un cadre d'analyse permettant de mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes.

Depuis 2000, poursuite du travail et révision de la méthodologie utilisée dans le cadre d'analyse.

**MCC :**

Depuis 2000, travaux d'évaluation de la Politique de la lecture et du livre : analyse différenciée des comportements de lecture; analyse différenciée des données sur la pratique de la lecture au Québec.

En février 2004, publication des résultats de l'analyse dans *Survol*, bulletin de la recherche et de la statistique, N° 11, intitulé « Les pratiques de lecture des Québécoises et des Québécois, de 1989 à 1999 ».

**MEQ :**

Depuis 2000, élaboration d'un plan d'action sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, aux niveaux primaire et secondaire.

Depuis 2000, évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique : *Huit domaines d'avenir* et *Top 50*.

**MESSF :**

Depuis 2000, évaluation de deux mesures d'aide à l'emploi : *Soutien au travail autonome* et *Subventions salariales*.

**MRCI :**

Depuis 2000, élaboration de l'*Outil québécois de mesure de la satisfaction* à l'égard des services publics.

**MTQ :**

Depuis 2000, étude comparée de la mobilité des femmes et des hommes dans la grande région de Québec dans la perspective de la planification des transports urbains au Ministère.

	Nom du fichier : RP_Q25_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 2

## QUESTION 25

### BILAN DÉTAILLÉ DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX POUR LESQUELS L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) S'EST APPLIQUÉE.

La phase expérimentale de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec a eu des répercussions qui débordent largement le cadre des projets pilotes.

D'abord, l'ADS a été inscrite dans plusieurs interventions gouvernementales. Par exemple :

- la Politique québécoise de la science et de l'innovation (2001);
- la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002);
- la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002);
- la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus (2003).

Ensuite, certains ministères ayant participé à la phase expérimentale connaissent des retombées qui ont dépassé largement le cadre des projets d'ADS. D'une part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît clairement le lien existant entre les conditions de vie et la santé des femmes et des hommes, et il l'exprime dans son site Internet<sup>1</sup>. En effet, la situation sociale, économique et politique associée aux caractéristiques physiologiques propres aux hommes et aux femmes influencent leur rapport à la santé et au bien-être. Ainsi, pour mieux connaître les besoins des Québécoises et des Québécois et surtout mieux y répondre, le Ministère et son réseau entendent désormais travailler en utilisant l'ADS pour élaborer des politiques, des programmes et des services qui tiennent davantage compte des réalités des femmes et des hommes.

D'autre part, le ministère de l'Éducation a inscrit l'ADS dans une action concertée, dont il est partenaire, pour un programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire. Chaque année, l'appel d'offres, lancé dans la communauté scientifique, rappelle que les projets présentés doivent prendre en considération l'ADS. Quelque huit millions de dollars ont été investis dans le programme d'une durée de trois ans, lancé en mars 2002. La plupart des projets de recherche subventionnés intègrent la dimension des différenciations selon les sexes aux divers aspects traités.

Enfin, l'expérimentation de l'ADS dans certains ministères a également eu des répercussions au plan régional puisqu'entre 1997 et 2003, cette approche a été inscrite dans cinq ententes cadre de développement conclues entre le gouvernement et les Conseils régionaux de développement (CRD). Il s'agit des régions Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Bas-Saint-Laurent, Outaouais et Capitale-Nationale. Des initiatives ont également émané des régies régionales de la santé et des services sociaux pour intégrer l'ADS dans l'exercice de planification stratégique.

Voir <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/adultes.html>.

Préparée par :	Nom du fichier : RP_Q25_SCF
Validée par :	Dernière mise à jour : 2004-04-19
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 2 sur 2

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par l'exercice de sa fonction conseil au sein de comités interministériels et de groupes de travail.

**Outre la participation du Secrétariat à la condition féminine :**

- aux groupes de travail et aux travaux découlant du **Forum fédéral, provincial et territorial** des ministres responsables de la Condition féminine;
- au **Groupe de planification stratégique** et au **Réseau de veille intégrée** sur les politiques publiques, deux instances interministérielles mises en place par le gouvernement au cours des dernières années afin d'accroître l'efficacité de ses politiques;
- aux réunions sous l'égide du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- aux réunions et aux travaux du **Conseil des aînés** du gouvernement du Québec à titre de membre observateur ainsi désigné en vertu de la Loi constitutive du Conseil des aînés;
- aux réunions d'information du **Réseau des répondantes et répondants jeunesse** au sujet du Portail jeunesse;
- à la direction du **comité conseil à la ministre** formé par décision ministérielle afin de formuler des recommandations sur le choix des projets à subventionner dans le cadre du programme **À égalité pour décider** et réuni annuellement;
- à la coordination du **réseau gouvernemental des responsables de la condition féminine** composé de 29 ministères et organismes;
- au **Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles**, sous la responsabilité du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, qui vise à favoriser l'avancement, la production et la diffusion des connaissances sur la famille québécoise contemporaine;
- Entre les **comités interministériels ou groupes de travail actifs en 2002-2003 ou avant et qui ont terminé ou suspendu leurs travaux en 2003-2004**, notamment :
  - le Réseau gouvernemental des répondantes et répondants en matière de politique familiale;
  - le Comité interministériel de la famille;
  - le Comité interministériel sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
  - le Comité de suivi de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
  - le Comité interministériel de suivi du Rendez-vous national des régions;
  - le Comité interministériel sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes;
  - le Comité interministériel sur la mondialisation;
  - le Comité interministériel sur la cohésion sociale;

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 8

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

**le Secrétariat à la condition féminine participe aux comités interministériels et aux groupes de travail suivants :**

**Le Comité interministériel sur l'entrepreneuriat féminin**

**Mandat :** contribuer à l'harmonisation et à l'amélioration des stratégies gouvernementales de quelque dix ministères et organismes concernés par l'entrepreneuriat féminin.

**Membres :** coordonné conjointement par le Secrétariat à la condition féminine et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le projet a sollicité la participation des ministères et organismes suivants : ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à la jeunesse), ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère des Ressources naturelles, ministère de la Culture et des Communications et ministère du Revenu.

**Budget dépensé en 2003-2004 :** à même les budgets réguliers du Secrétariat à la condition féminine. Pour le comité, référer au ministère du Développement économique et régional.

**Résultats :** étapes réalisées du plan de travail :

- inventaire des programmes, outils de promotion et services offerts par les ministères et organismes participants pour susciter, supporter et reconnaître l'entrepreneuriat féminin (réalisé : automne 2003);
- contrat attribué par le ministère du Développement économique et régional à M. Pierre-André Julien de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour comparer l'offre de services gouvernementale à la documentation existante des besoins et contraintes des femmes entrepreneures et proposer des recommandations d'amélioration (rapport préliminaire déposé en mars 2003, présentement en révision).

**Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale familiale et sexuelle**

**Mandat :** assurer le suivi de la mise en oeuvre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* et des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ainsi que des plans d'action s'y rattachant.

**Membres :** présidé par le ministère de la Justice, ce comité est composé de personnes représentant les ministères et organismes suivants : ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à la condition féminine, Secrétariat aux aînés.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat :** à même les budgets réguliers. Pour le comité : référer au ministère de la Justice.

**Résultats :** nouveau plan d'action en voie d'achèvement en matière de violence conjugale.

**Le Comité de travail sur la violence et la discrimination à l'égard des travailleuses du sexe**

**Mandat :** examiner la situation, cerner la problématique et proposer des solutions en vue d'éliminer la discrimination et la violence dont sont victimes les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les services policiers, judiciaires sociaux et de santé. Ce mandat exclut tout le volet de la décriminalisation et de la légalisation des activités reliées à la prostitution.

**Membres :** présidé par le ministère de la Justice, ce comité est composé de personnes représentant les ministères et organismes suivants : ministère de la Sécurité publique, ministère de la Justice, ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat à la condition féminine, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Service de police de la ville de Montréal, Service de police de la ville de Québec, Cour municipale de Montréal, Action Séro Zéro et Stella.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 2 sur 8

**QUESTION 26**

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat** : à même les budgets réguliers.  
Pour le comité : référer au ministère de la Justice.

**Résultats** : le rapport du comité a été déposé en décembre 2003.

**Le Comité interministériel responsable du projet mobilisateur de lutte contre les abus dont sont victimes les personnes âgées**

**Mandat** : « *Concrétiser les engagements qui découleront du projet mobilisateur sur la lutte contre les abus* » tel qu'il appert dans le document *Engagements et perspectives 2001-2004 – Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*.

**Membres** : présidé par le Secrétariat aux aînés, ce comité est composé de personnes représentant les ministères et organismes suivants : ministère de la Justice, ministère de la Sécurité publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat à la condition féminine, Curateur public, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et Sûreté du Québec.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine** : à même les budgets réguliers. Pour le comité : référer au Secrétariat aux aînés.

**Résultats** : travaux engagés.

**Le Comité pour la création d'un programme de prévention situationnelle s'adressant aux femmes**

**Mandat** : développer des outils et créer un programme de prévention situationnelle à l'égard de la sécurité des Québécoises.

**Membres** : sous la coordination de la Sûreté du Québec, ce comité regroupe des personnes représentant : le Comité d'action femmes et sécurité urbaine, le Conseil du statut de la femme, le Mouvement des Aînés du Québec, le Mouvement des Femmes qui sortent, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Secrétariat à la condition féminine, le Service de police de la ville de Montréal et l'Université de Montréal.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine** : à même les budgets réguliers.

**Résultats** : production d'une liste d'outils à élaborer dont un CD Rom et une vidéo, un dépliant, une affiche, un bottin de ressources, lesquels outils devraient être disponibles en 2004 ou 2005 selon, entre autres, les résultats de la recherche de financement.

**Le comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique**

**Mandat** : la mise en œuvre du projet mobilisateur du même nom décrit au Programme d'action 2000-2003 *L'égalité pour toutes les Québécoises*, et particulièrement la mise en œuvre du plan de travail adopté par le comité en 2002-2003; l'établissement d'un portrait quantitatif et qualitatif de la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique dans les domaines de l'éducation, du marché du travail et de la culture scientifique et technique, ainsi la détermination des secteurs stratégiques à privilégier. Le Secrétariat est notamment responsable de faire le bilan des principales actions ministérielles pour la période 1993-2003.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 3 sur 8

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

**Membres** : dirigé par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche avec le soutien du Secrétariat à la condition féminine, ce comité est composé de personnes représentant le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et Emploi-Québec. Ont aussi collaboré à la réalisation des travaux : les responsables ministériels de la condition féminine et plusieurs autres personnes collaboratrices des ministères et organismes suivants : la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs et la Direction des programmes et du développement du secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue du ministère de l'Éducation, la Direction de la planification, de l'information sur le marché du travail et du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie d'Emploi-Québec, l'Institut de la statistique du Québec, ainsi que M<sup>me</sup> Claire Deschênes, titulaire de la Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et génie de l'Université Laval.

*Budget dépensé en 2003-2004* pour l'adaptation du texte du bilan en vue d'une publication, un contrat de 2000 \$ a été accordé à l'externe; les autres dépenses ont été couvertes à même les budgets réguliers du Secrétariat à la condition féminine.

**Résultats** : production du document *Bilan de la progression des Québécoises en sciences et en technologies 1993-2003*, lequel rend compte d'une part, des dimensions quantitatives et qualitatives de la place qu'ont prise les Québécoises en sciences et en technologies et, d'autre part, des interventions visant à augmenter leur présence dans ces secteurs d'activité. On y décrit également les principales politiques et expériences liées à la question de la représentation des femmes dans les milieux scientifiques et technologiques au Québec, au Canada et dans d'autres pays industrialisés.

**Le Comité interministériel sur les changements démographiques**

**Mandat** : présenter au secrétaire général du Conseil exécutif, pour le printemps 2003, un rapport sur les actions gouvernementales en matière de changements démographiques.

**Membres** : sous la coordination du ministère du Conseil exécutif de la Direction des politiques publiques et prospectives, du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, le comité interministériel regroupe les ministères et organismes interpellés par le Vérificateur général du Québec dans son Rapport annuel à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001 : l'Institut de la statistique du Québec, le ministère du Conseil exécutif, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère des Finances, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, ministère de la Santé et des Services sociaux, Régie des rentes du Québec et le Secrétariat du Conseil du trésor. Le Secrétariat aux aînés et le Secrétariat à la condition féminine ont été invités à se joindre aux travaux. Par la suite, trois autres ministères ont souhaité participer à l'exercice de réflexion, soit le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de la Sécurité publique.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine** : à même les budgets réguliers. Pour les autres budgets, référer au ministère du Conseil exécutif, coordonnateur des travaux.

**Résultats** : en juin 2003, le Rapport au Secrétaire général *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques – État de situation* a été déposé par le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport intègre, particulièrement en troisième partie du chapitre 7 intitulée *L'adaptation des programmes et des services publics aux changements démographiques*, une section traitant des réalités différenciées des femmes et des hommes, incluant une présentation de l'analyse différenciée selon les sexes.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 4 sur 8

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

**L'Action concertée pour promouvoir et soutenir la recherche sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques**

**Mandat :** institué en 2001, le mandat de l'Action concertée est de promouvoir, soutenir et subventionner la recherche sur le vieillissement de la population et ses aspects économiques et sociodémographiques.

**Membres :** sous la responsabilité du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, participent à ce comité : le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Office des personnes handicapées du Québec, la Régie des rentes du Québec, le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat du Comité des priorités du ministère du Conseil exécutif et la Société d'habitation du Québec.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine :** à même les budgets réguliers. Pour les autres budgets, référer au responsable de ce comité, soit le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

**Résultats :** participation à la deuxième activité de suivi des projets de recherche financés à la suite de l'Action concertée « *Vieillessement de la population et les impacts économiques et sociodémographiques* » réunissant à la fois les partenaires de l'action concertée et les membres des équipes de recherche financées. Prise en compte de la préoccupation du Secrétariat au sujet de la situation différenciée selon le sexe dans la révision de l'appel d'offres « *Déterminants de la santé financière à la retraite* » lancé en octobre 2003 Participation au comité d'évaluation des projets déposés dans le cadre de ce dernier appel d'offres.

**Le Comité interministériel de l'action communautaire**

**Mandat :** participer, en collaboration avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome, aux divers travaux relatifs aux modes de soutien financier, à l'harmonisation et à la simplification des pratiques administratives, à la reddition de comptes, à l'élaboration des nouveaux programmes du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, à la mise en place des outils ou mécanismes devant faire connaître les balises nationales à tous les échelons de l'administration gouvernementale ou de tout autre appui à fournir aux ministères et aux organismes gouvernementaux dont l'administration est déconcentrée, ainsi qu'à toute autre matière relevant de l'application de la politique. Soutenir le Secrétariat à l'action communautaire autonome dans les travaux en rapport avec sa mission horizontale et produire un plan d'action consolidé intégrant l'ensemble des plans d'action élaborés par chacun des ministères et des organismes gouvernementaux interpellés par la mise en œuvre de la politique.

**Membres :** sous la coordination du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, les personnes représentant les ministères et organismes suivants sont membres de ce comité : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Emploi-Québec, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le Secrétariat à la condition féminine, la Société d'habitation du Québec, l'Office de la protection du consommateur, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, le ministère de l'Environnement, la Société de la faune et des parcs du Québec.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine :** à même les budgets réguliers. Pour les autres dépenses : référer au responsable de ce comité, soit le Secrétariat à l'action communautaire autonome.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 5 sur 8

**LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.**

**Résultats** : dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique, le Secrétariat a notamment participé :

- Au projet de cadre de référence, lequel cadre vise à atteindre des objectifs d'harmonisation et de cohérence administrative.
- Au projet de plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire qui propose de prolonger de deux années le processus de mise en œuvre de la politique gouvernementale et consacre les orientations de la politique.
- À la mise à jour annuelle du soutien financier accordé aux organismes.

**Le Comité sur l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire autonome : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec***

**Mandat** : participer aux travaux sur l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, notamment : participer activement à l'évaluation, à son déroulement, par une présence à des rencontres régulières; agir comme intermédiaires pour faire le pont avec les autres instances intéressées tels le comité interministériel, la Table de concertation, le Comité aviseur; commenter les devis et les autres instruments préparés pour chacune des étapes déterminantes de l'évaluation et formuler des recommandations au terme de l'évaluation et à différentes étapes intermédiaires.

**Membres** : sous la responsabilité du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, en collaboration avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome, ce comité regroupe des personnes représentant le Comité interministériel de l'action communautaire, dont le ministère de l'Éducation, le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à la condition féminine, la Régie régionale de Montréal-Centre, des personnes représentant le monde de la recherche universitaire : l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal, ainsi que des personnes représentant le Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

**Budget dépensé en 2003-2004 pour la participation du Secrétariat à la condition féminine** : à même les budgets réguliers. Pour les autres dépenses : référer au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et au Secrétariat à l'action communautaire autonome.

**Résultats** : lancement, en février 2004, de l'appel d'offres pour une évaluation portant sur la Mise en œuvre de la politique gouvernementale « *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* »; élaboration d'un schéma d'entrevues exploratoires de groupe afin d'alimenter la conception et le développement d'un questionnaire de sondage standardisé pour recueillir les perceptions des groupes d'action communautaire.

**Comité interministériel sur l'ADS-AIE, 2003-2004**

Le Conseil des ministres a confié, en 1997, la direction conjointe des travaux sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au Secrétariat à la condition féminine, au Secrétariat du Conseil du trésor et au Secrétariat général du Conseil exécutif.

Un comité directeur, formé de sous-ministres associés de ces organismes, a pour mandat d'assurer :

- La participation des autorités à l'évolution des travaux.
- La prise de décision sur les recommandations proposées.
- La diffusion des orientations privilégiées.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (AIE) est l'expression utilisée en Europe; depuis 2003, elle remplace l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), utilisée jusque là au gouvernement du Québec.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 6 sur 8

## QUESTION 26

### LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

**Mandat :** le mandat du comité interministériel consiste à :

- soutenir l'expérimentation des projets d'ADS et les équipes désignées;
- concevoir une approche gouvernementale;
- élaborer une instrumentation pertinente;
- proposer au comité directeur un plan pour introduire progressivement l'ADS dans tous les ministères et organismes.

**Composition :** le comité directeur s'appuie sur un comité interministériel formé des huit ministères et organismes suivants : ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère des Transports.

**Budget en 2003-2004 :** les crédits ont été dépensés à même les budgets réguliers des ministères et organismes participants.

**Résultats :**

- Le comité interministériel a joué un rôle important de soutien auprès des équipes responsables des projets afin que l'ADS s'intègre au travail courant, dans le respect des façons de faire des ministères et organismes. Il ne s'agit pas de bousculer les étapes habituelles de conception ou de révision des mesures ministérielles, mais plutôt de faire en sorte que les équipes responsables se posent les bonnes questions pour que les réalités différenciées des femmes et des hommes fassent partie intégrante du travail courant.
- Les projets d'ADS menés dans sept ministères sont au cœur de l'expérimentation réalisée au gouvernement du Québec. Ils ont servi de phares pour indiquer les meilleures pratiques à retenir et pour déceler les difficultés à surmonter dans le cadre de l'application de l'ADS. Les échanges étroits et constants avec les personnes responsables des projets d'ADS ont été à la base de l'expérimentation et inscrits dans un processus itératif très dynamique.
- Le nombre de projets d'ADS est passé de deux, durant la première phase de l'expérimentation (1997-2000), à neuf durant la seconde phase (2000-2003). L'expérimentation a été marquée par une grande diversité, ce qui en a d'ailleurs fait sa richesse. Diversité dans le démarrage et le rythme de réalisation, dans les domaines touchés, dans la nature des interventions – élaboration, planification, évaluation, dans les étapes du processus décisionnel, dans les façons de faire, selon que les services sont rendus directement à la population ou via un réseau, dans la culture organisationnelle diversifiée traduite dans une application modulée de l'ADS.
- Les données statistiques ventilées selon les sexes constituent un des matériaux de base de l'ADS. L'examen de la disponibilité de ces données dans les ministères, réalisé par le comité interministériel en début de mandat, a révélé une disparité de situation. Certains ministères disposent de toutes les données nécessaires alors que d'autres n'en ont aucune. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un partenaire de l'expérimentation de l'ADS au gouvernement du Québec depuis les débuts, a inscrit l'ADS dans la *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec* (BDSO) qu'il coordonne. Un travail de sensibilisation auprès des autorités ministérielles a d'ailleurs été mené par le comité directeur pour que la BDSO soit constamment alimentée en données ventilées selon le sexe par les ministères et organismes.
- Bien que les données statistiques soient essentielles, elles ne sauraient définir, à elles seules, le problème ni offrir la solution. Les membres du comité interministériel ont donc été à l'affût de toutes références pouvant être utiles dans l'analyse des données, qu'il s'agisse de données qualitatives, de recherches, d'études comparatives, etc.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 7 sur 8

## QUESTION 26

### LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, LEURS MANDATS, LEURS MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2003-2004, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

- Le comité interministériel a aussi le mandat de développer l'instrumentation pertinente. Ce travail a fait appel à la collaboration des équipes responsables des projets d'ADS. L'instrumentation s'est donc alimentée du processus même de l'expérimentation. Parmi les travaux entrepris, on compte un outil d'application, des ateliers pratiques et un site ADS pour l'intranet gouvernemental.
- Trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés et partager les trouvailles, telles sont les motivations premières à la constitution d'un réseau. Une « communauté de pratique », formée des équipes des projets d'ADS dans les ministères et des membres du comité interministériel, s'est aussi mise en place.
- Par ailleurs, des membres du comité interministériel ont participé à des congrès, colloques et séminaires dans le but de présenter l'approche gouvernementale et d'échanger avec des personnes de divers milieux engagés dans une réflexion sur l'ADS ou dans son application : gouvernements provinciaux, gouvernement fédéral, instances locales et régionales, milieu de la recherche, milieu associatif, etc.
- Trouver les meilleures façons de faire pour intégrer l'ADS au travail courant lié aux interventions gouvernementales, tel était le sens du mandat donné par le Conseil des ministres. L'expérience menée depuis plus de six ans est riche d'enseignements en ce sens. Un rapport, en préparation, porte sur toute la démarche depuis 1997. Il y sera question des conditions essentielles à respecter pour permettre l'implantation progressive de cette approche dans les pratiques d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée.
- Ce rapport devrait contribuer à la réflexion sur le concept de l'égalité et sur les orientations gouvernementales, dont le mandat a été confié par la ministre au Conseil du statut de la femme. L'avenir de l'ADS, dans ses modalités d'implantation et d'application, devrait être débattu au moment de la Commission parlementaire, annoncée par la ministre, qui se tiendra à l'automne 2004.

	Nom du fichier : RP_Q26_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-20
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 8 sur 8

**ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE PERCEPTION  
DES PENSIONS ALIMENTAIRES.**

À l'instar des autres ministères et organismes, le MRCI est régulièrement sollicité pour la production de commentaires sur différents projets (de loi, de règlement) soumis aux comités ministériels et au Conseil des ministres.

	Nom du fichier : RP_Q27_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

QUESTION 28

**ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE LA HAUSSE DE TARIFS  
DES GARDERIES ET DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE.**

À l'instar des autres ministères et organismes, le MRCI est régulièrement sollicité pour la production de commentaires sur différents projets (de loi, de règlement) soumis aux comités ministériels et au Conseil des ministres.

	Nom du fichier : RP_Q28_SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-14
Secteur ou direction responsable : Secrétariat à la condition féminine	Page 1 sur 1

**LISTE DES ORGANISMES VOUÉS À L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES FEMMES IMMIGRANTES**

**Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI) et  
Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE)**

- Centre communautaire des femmes sud-asiatique
- Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville
- Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes
- Centre des femmes de Montréal
- Collectif des femmes immigrantes du Québec
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais

**Programme de soutien à la participation civique (PSPC)**

- Groupes femmes, politique et démocratie
- Centre-Femmes aux Plurielles
- Centre des Femmes de Laval
- Halte-Femme Montréal-Nord
- Concertation-Femme
- Centre des femmes de Montréal
- Collectif des femmes immigrantes du Québec
- Écho des femmes de la Petite-Patrie
- Femmes regroupées en options non traditionnelles
- Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes
- Centre des femmes d'ici et d'ailleurs
- Action travail des femmes
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais

	Nom du fichier : RP-Q29-SCF
	Dernière mise à jour : 2004-04-21
Secteur ou direction responsable : Planification, Intégration et Régionalisation	Page 1 sur 1

### QUESTION 80

Concernant le directeur de la médiation en matière de protection du territoire agricole, en 2003-2004 :

- a) Nombre de demandes de renseignements, de plaintes téléphoniques et écrites, de plaintes jugées recevables, d'enquêtes entreprises et de dossiers réglés et aperçu du règlement pour chacune des régions administratives;
- b) Budget de fonctionnement alloué par le Bureau du directeur de la médiation en matière de protection du territoire agricole et ventilation des catégories d'employés rattachés à ce bureau;
- c) Salaire du directeur de la médiation en matière de protection du territoire agricole.

## QUESTION 80

### CONCERNANT LE DIRECTEUR DE LA MÉDIATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, EN 2003-2004

- Le ministre de la Justice était auparavant responsable de la section V.1 « Activités agricoles » de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1). Cette section prévoyait la nomination, par le gouvernement, d'un commissaire aux plaintes en matière agricole à l'encontre d'un règlement municipal d'urbanisme ou relatif aux nuisances, et la façon dont ces plaintes devaient être traitées. (art. 79.1 à 79.12 de cette loi).
- En 1996, lors de l'adoption de la *Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* (L.R.Q., c. M-25.01), cette responsabilité a été transférée au ministre responsable du MRCI (art. 65 de cette loi).
- En 1997, la Loi sur la protection du territoire agricole a été modifiée : entre autres, son titre est devenu Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) et la section V.1 a été remplacée par un nouveau chapitre (Chapitre III) intitulé « Activités agricoles en zone agricole » (art. 79.1 à 79.22). **Ce chapitre prévoit l'intervention d'un médiateur en cas de différend entre un producteur agricole et une municipalité** relativement à un règlement municipal dont l'entrée en vigueur est postérieure au 20 juin 1997; les plaintes relatives à un règlement municipal en vigueur avant cette date continuent d'être traitées par le commissaire aux plaintes nommé en vertu de l'ancienne loi (art. 47 et 84 de la loi modificatrice, 1996, c. 26). L'article 79.21 de la loi prévoit que « **Le ministre désigne une personne pour agir comme directeur pour l'application des articles 79.3 à 79.16** » et l'article 79.22 énonce que « **Le directeur a pour fonctions de recevoir les demandes qui lui sont formulées et de désigner les personnes requises pour agir comme médiateur** ». La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a été nommée responsable de l'application des articles 79.21 et 79.22 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en vertu du décret numéro 564-2003 du 29 avril 2003.
- En bref, le Directeur (nommé par le ministre) responsable de l'application des articles 79.3 à 79.16 de la loi, nomme les médiateurs qui traiteront des plaintes relatives à un règlement municipal en vigueur après le 20 juin 1997.

#### COMMISSAIRE AUX PLAINTES

- M<sup>e</sup> Carole Gagné a été nommée **Commissaire aux plaintes** une première fois par le décret numéro 1301-98 du 7 octobre 1998, pour la période du 13 octobre 1998 au 23 juin 2000. Son mandat a été renouvelé pour une période de 6 mois en vertu du décret numéro 751-2000 du 15 juin 2000 jusqu'au 23 décembre 2000. Il a été renouvelé de nouveau en vertu du décret 1448-2000 du 13 décembre 2000 pour une période de 6 mois, soit du 24 décembre 2000 au 23 juin 2001. À la fin de cette période, **son mandat n'a pas été renouvelé**.

#### DIRECTEUR DE LA MÉDIATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Ce poste n'a pas été comblé à ce jour.

- a) Le directeur de la médiation en matière de protection agricole n'a eu aucun dossier d'ouvert nécessitant l'intervention d'un médiateur nommé par le directeur de la médiation en matière de protection du territoire agricole concernant des difficultés d'application des articles 79.3 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ni en raison de l'application d'un règlement municipal d'urbanisme ou relatif aux nuisances.
- b) À l'heure actuelle, il n'y a aucun budget de fonctionnement pour ce poste.
- c) Vu l'absence de nomination d'un directeur à la médiation en matière de protection du territoire agricole, il n'y a aucun salaire affecté à cette fonction.

	Nom du fichier : RP Q80 DAJ
	Dernière mise à jour : 2004-04-30
Secteur ou direction responsable : Direction des affaires juridiques	Page 1 sur 1